

Tours, 7 mars 2023

Mesdames et Messieurs les **Directeurs des Affaires Médicales** des établissements de santé et structures d'accueil des internes en formation

Mesdames et Messieurs les gérants des PUI et Chefs de service des établissements de santé et structures d'accueil des internes en formation

Service de la Scolarité

commissions.3emecycle.pharma@univ-tours.fr

Objet : Campagne d'agrément des stages d'internat en Pharmacie hospitalière (phases socle, d'approfondissement et de consolidation) 2023

Mesdames, Messieurs,

La réforme du 3^{ème} cycle (R3C) en Pharmacie hospitalière a débuté en 2019 et il n'y a désormais plus d'internes « ancien régime » en région Centre-Val-de-Loire. Le nombre d'internes qui prendront leurs fonctions en région en novembre 2023 sera de : 27 en phase socle (14 en 1^{ère} année ; 13 en 2^{ème} année) ; 12 en phase d'approfondissement et ; 9 en phase de consolidation).

La campagne de demande d'agréments des lieux de stages est lancée par la présente et il est demandé aux maîtres de stage des établissements souhaitant accueillir des internes en Pharmacie hospitalière de compléter les documents suivants :

1/ la fiche « Demande d'Agrément 3^{ème} cycle des études – Pharmacie hospitalière » en précisant « Phase socle » et/ou « Phase d'approfondissement » et/ou « Phase de consolidation »

2/ les grilles des compétences (attendus pédagogiques des stages) pour les domaines d'activité :

- Pharmacie clinique & prise en charge thérapeutique du patient
- Technologie pharmaceutiques hospitalières & contrôles
- Dispositifs médicaux & Stérilisation & Hygiène
- Radiopharmacie

Ces grilles sont à compléter <u>pour toutes les phases</u> de l'internat pour lesquelles l'agrément est demandé en spécifiant le degré de mise en œuvre pour chaque item comme suit :

- 1- Non abordé
- 2- Abordé = au plus une fois par semaine
- 3- Développé= chaque jour ou plusieurs fois par semaine
- 4- Approfondi = inclus dans une démarche d'évaluation des pratiques

Merci d'imprimer ces grilles, d'y saisir vos informations à la main et les numériser pour transmettre vos réponses.



Les fiches de demande d'agrément et les grilles de compétence en rapport sont à retourner <u>avant le 11 avril 2023</u> à la Faculté de Pharmacie de Tours par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

commissions.3emecycle.pharma@univ-tours.fr

Les demandes d'agrément seront traitées par la Commission régionale de coordination de la spécialité « Pharmacie hospitalière » à réception. Des demandes d'informations complémentaires et/ou une visite sur site par un trio (enseignant de la discipline ; praticien hospitalier ; interne en pharmacie) pourront être menées le cas échéant pour finaliser l'analyse des demandes d'agrément.

Vos demandes d'agrément seront soumises en dernier lieu à la « Commission régionale d'agrément des lieux de stages (CRALS)» présidée par le Directeur de l'ARS Centre Valde-Loire et qui se réunira en juin 2023.

Points importants:

- Les demandes d'agrément de la campagne en cours ne concernent que les services d'accueil dont les agréments R3C arrivent à échéance ou souhaitant demander de nouveaux agréments de domaine ou de phase.
- La phase de consolidation requiert une attention toute particulière de votre part avant de faire la demande d'agrément en rapport. Les internes en phase de consolidation bénéficient du statut de Dr Junior et sont enregistrés à ce titre au conseil de l'ordre des pharmaciens (section H). Les 2 semestres de la phase de consolidation peuvent être menés dans le même service avec une montée en charge des responsabilités (à visée d'autonomisation) de l'interne sous la supervision de son encadrant et en acquérant les compétences prévues (cf. référentiels phase de consolidation) ou bien dans 2 services différents (2 stages de 6 mois) voire sur 2 établissements distincts uniquement dans la mesure où ces 2 stages s'inscrivent dans un projet pédagogique cohérent pour l'interne et décrit dans son contrat de formation. Les textes « Dr Junior en Pharmacie hospitalière » publiés en 2022 sont joints au mail de lancement de la campagne d'agrément.
- La campagne concerne également les demandes d'agrément pour les lieux de stage susceptibles d'accueillir des internes réalisant une FST (Innovation & Recherche). A toute fin utile, la fiche d'agrément pour cette FST est jointe au mail.

Les résultats de la présente campagne d'agrément des lieux de stage seront consultables sur le site de l'ARS Centre-Val-De-Loire dans les jours qui suivront la CRALS de juin 2023.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser cette note auprès des services concernés de votre établissement et des maitres de stage concernés par ces demandes d'agrément. Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées

Lucie GAREL

Faculté de pharmacie Service de la scolarité 31 avenue Monge 37200 TOURS <u>lucie.garel@univ-tours.fr</u> pharma.univ-tours.fr Le Directeur de la Faculté des Sciences Pharmacoutiques

Pr-Denys BRAND